

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 52 (1964)

Heft: 39

Artikel: Genève

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-270606>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DANS LES CANTONS ROMANDS

GENÈVE

A L'ÉCOLE D'ÉTUDES SOCIALES

L'hôpital de nuit en clinique psychiatrique

Un des problèmes les plus délicats que pose toute hospitalisation prolongée est celui de l'aliénation. Entendons par là non la maladie mentale elle-même mais le fait que le malade devient « étranger » à sa famille et à la société. Celles-ci tendent à le regarder avec une certaine méfiance et, même si ce n'est pas le cas, lui-même se sent mis à l'écart. C'est à rompre cet isolement et à faciliter la ré-insertion du malade dans la vie sociale et professionnelle que vise l'hôpital de nuit.

AVANTAGES...

Dans ce système, le malade quitte tous les matins la clinique psychiatrique pour se rendre au travail et y rentre le soir. Les avantages en sont :

que la reprise d'activité se fait plus facilement puisqu'elle ne coïncide pas avec le changement de résidence ;

que l'assistance sociale ou le médecin peut stabiliser l'emploi en intervenant auprès de l'employeur pour lui expliquer les caractéristiques, les difficultés et les risques que présente la maladie ;

que le retour, le soir, dans le milieu thérapeutique permet d'atténuer les effets psychologiques et déprimants d'un échec éventuel.

C'est à étudier les expériences faites à propos de trente-six malades de l'hôpital de nuit de la Clinique psychiatrique de Bel-Air que s'est attachée Mlle Verena Lenzlinger pour son travail de diplôme à l'École d'études sociales — travail fait sous la direction du professeur Ajuriaguerra qui s'y est d'autant plus intéressé que l'hôpital de nuit est l'une des initiatives qu'il a prises pour améliorer le traitement des malades mentaux dans notre ville. Grippé, il n'a pas pu participer à la séance de présentation et y avait délégué le Dr Jaeggi.

... ET DÉSAVANTAGES DU SYSTÈME

Bien qu'un tiers des malades en question n'aient jamais bénéficié d'une formation professionnelle et que seulement cinq sur les vingt-quatre autres exercent le métier appris, il n'a pas été difficile de les placer étant donné la pénurie actuelle de main-d'œuvre ; plusieurs sont d'ailleurs restés chez le même patron après leur sortie complète de la clinique.

Mlle Lenzlinger n'a pas caché qu'il y avait pourtant certaines difficultés. L'une d'elles est de savoir jusqu'où on peut aller dans les informations données à l'employeur sans trahir le secret professionnel, car les avis et sentiments des malades à ce sujet sont très divers (ils ne révèlent en général pas à leurs camarades de travail qu'ils rentrent le soir à Bel Air), alors que les employeurs apprécient beaucoup ces contacts. Ils font d'ailleurs souvent preuve de patience et de compréhension envers des employés dont le rendement est parfois médiocre ou qui ont des manies.

Une autre difficulté est d'ordre matériel. En effet, Bel Air est très éloigné de la ville, ce qui exclut le retour pour le repas de midi et oblige le malade à manger dans sa famille ou au restaurant, ce qui est assez bon pour sa

le gaz est indispensable

réadaptation sociale, mais moins pour sa bourse puisque la pension reste due. Enfin, le malade part souvent très tôt et rentre tard, ce qui oblige les infirmiers à lui improviser un petit déjeuner et à lui réchauffer le repas du soir, et trouble aussi la vie des autres habitants du pavillon.

Le Dr Jaeggi a vivement félicité Mlle Lenzlinger de la qualité de son travail et de la valeur pratique de ses conclusions, même s'il a précisé que l'hôpital de nuit n'est pas le seul moyen de faciliter la sortie des malades. D'autres solutions sont encore le foyer résidentiel indépendant de l'hôpital psychiatrique et le centre de réadaptation professionnelle tel que celui qui vient d'être créé dans le cadre du Centre psycho-social aux Acacias.

Orientation professionnelle à Haïti

Le second travail présenté au cours de cette même séance du lundi 3 février l'a été par Mme Zaugg-Dejerne. Celle-ci a fait partie pendant trois ans de l'équipe d'éducateurs genevois engagés par la Mission méthodiste pour organiser le nouveau Collège Bird à Port-au-Prince. Très vite, le directeur du groupe, le pasteur Decouvert, s'est rendu compte qu'il ne suffisait pas de donner aux jeunes Haïtiens un enseignement classique. Il a donc chargé Mme Zaugg d'étudier les besoins et les possibilités d'une orientation et d'une formation professionnelles tenant compte de la situation économique de l'île. C'est cette enquête même qui est devenue l'objet du travail de diplôme de Mme Zaugg.

Ne pouvant être présent, le pasteur Decouvert a écrit au professeur Rochedieu, qui a servi de liaison à Genève, combien juste était le tableau de la situation économique et sociale de Haïti dépeint par Mme Zaugg-Dejerne : économie rurale avec un revenu moyen très bas, presque pas d'industrie, 90 % d'analphabètes malgré une instruction en principe obligatoire, forte sous-alimentation parmi les écoliers, attrait des professions commerciales et préjugés contre les occupations manuelles, confusion entre orientation professionnelle et sélection. M. Decouvert a encore ajouté que l'enquête de Mme Zaugg avait déjà eu des effets positifs dans le sens que des parents et des élèves avaient modifié leurs conceptions après avoir parlé avec elle, sans attendre les conclusions qu'en tirera l'équipe pédagogique pour son programme d'action.

Assemblée générale du Centre de liaison

Le Centre de liaison de sociétés féminines genevoises a tenu son assemblée générale le 24 février, sous la présidence de Mlle Weibel. Celle-ci a présenté son rapport annuel : la trésorière, le rapport financier ; fut présenté aussi le rapport de « l'Aide aux mères ». Les déléguées de sociétés ont approuvé ces rapports ainsi que celui de la commission économique où Mme Haller, pour Mme Bonardelly, annonça la création d'une association d'acheteuses.

Deux nouvelles sociétés ont été acceptées : le Zonta club et les Filles d'Esther. Un nouveau membre a été accueilli au comité, Mlle Duvaillier du Bon Secours.

La présidente put annoncer que les projets pour l'immeuble N° 11, destiné à des femmes seules sont en bonne voie, le terrain que nous souhaitons nous a été attribué par le Département des travaux publics. Mlle Torcapel, architecte, a présenté la maquette de l'immeuble.

Enfin, Mme Salagnac a exposé le but et l'activité de l'institution d'Aigues-Vertes où l'on soigne et éduque les enfants handicapés dans leur développement mental. Nous donnerons plus de détails sur ces maisons, prochainement, à l'occasion du grand bazar que les « Lion's clubs » organisent ce printemps.

De nombreuses questions posées soit à Mlle Torcapel sur l'immeuble N° 11 soit à Mme Salagnac, secrétaire d'Aigues Vertes, prouvèrent combien nos sociétés s'intéressent à ces entreprises d'entraide.

Assemblée du Club des femmes de carrières libérales et commerciales

Le Club des femmes de carrières libérales et commerciales a tenu son assemblée générale ordinaire le 26 février, sous la présidence de Mlle A. Muriset. Après l'adoption des rapports présidentiels, financiers et les rapports des diverses commissions, on procéda aux élections. Mlle Muriset mandatait à être déchargée de son mandat présidentiel, ainsi que de toute charge de membre du comité. On élit à sa place Mlle Andréa Travalenti, dont on connaît la grande expérience (autres membres du comité, Mmes Beyler, Irturbe, G. Lewy, S. Lévi, Raymond, Stettler, Théaulaz).

Des fleurs furent offertes à Mlle Muriset pour les longues années de dévouement qu'elle a consacrées au club. Après la partie administrative, elle a évoqué quelques instants de la vie du club, entre autres le plantureux repas que Mme Mavala a offert aux membres, l'été dernier, dans sa campagne de Chouigny.

Vatican II à l'Union des femmes

Le 19 février, M. le pasteur Jean Rilliet a entre-tenu un auditoire qui emplissait les salons de l'Union des femmes, du travail du concile Vatican II, tenu du 27 septembre au 4 décembre 1963. Au cours de ce concile, l'information a été supérieure à celle de la session de 1962. Chaque jour, trois à six pages informaient la presse, donnant la liste des orateurs et indiquant les sujets traités. D'autre part, un service de presse organisé par l'épiscopat français suppléait presque le bulletin officiel.

Le concile a traité deux thèmes : l'Eglise et l'œcuménisme. La définition de l'Eglise pourrait satisfaire les diverses confessions, le symbole des apôtres est le même. Mais l'Eglise romaine est dirigée par le pape et les évêques, ce qui exclut les orthodoxes et les réformés. Cette hiérarchie constitue une grande différence de structure. Malgré certaine reconnaissance du laïc, le pouvoir du prêtre catholique est énorme comparé au rôle du prêtre dans les autres confessions.

Le chapitre 3, moins satisfaisant, institue une sorte de hiérarchie entre les frères séparés : l'Egli-

Romainmôtier

Dernièrement, soixante dames et demoiselles de l'arrondissement électoral qui embrasse les cercles de Baulmes, Orbe et Romainmôtier, étaient réunies, en la grande salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Henri Petermann, Agiez.

Après une introduction de M. Hugues Péclard, président du Parti radical, qui parla du jeu de nos institutions démocratiques, le syndic d'Orbe, M. Daniel Nicole, fit un intéressant exposé de l'organisation de sa commune, de son activité et des problèmes qu'il se pose en fonction de son développement futur.

A l'issue de cette réunion, une discussion s'ouvrit, et les assistantes prouvèrent l'intérêt qu'elles portent à nos institutions cantonales — en attendant celles de notre Etat fédératif — en posant des questions.

Trop de mariages finissent par un divorce

A Lausanne, 212 divorces ont été prononcés en 1960, plus de 100 ménages ont été profondément atteints et 250 enfants étaient touchés par le malheur. Tel sont les chiffres relevés par un statisticien lausannois, M. de Derron, qui a développé à la fin de l'an passé une motion demandant aux autorités communales de venir en aide aux organismes familiaux habilités à porter secours aux ménages en difficulté.

Dans le canton de Vaud, on a dénombré, de 1955 à 1959, une moyenne de plus de 700 divorces par année, ce qui représente le 37 % des mariages célébrés dans l'année. « De très nombreux ménages », ajoute le rapport de la Municipalité, « s'accommodent tant bien que mal de situations conflictuelles au détriment de leur santé et de celle de leurs enfants ». Aussi ne fait-il pas de doute que la consultation de mariage est d'une nécessité impérieuse et d'une utilité évidente, et la Municipalité estime que c'est incontestablement aux institutions privées à organiser de telles consultations.

La Ligue vaudoise Pro Familia avait déjà mis sur pied ce service, mais elle a dû l'interrompre à la fin de 1962 faute de moyens financiers. La conclusion est simple : les autorités doivent accorder une aide plus substantielle, c'est un crédit de quelque 80 000 fr. que l'on sollicite auprès de la commune de Lausanne et de l'Etat de Vaud.

se orthodoxe, dont les sacrements sont reconnus par Rome, les réformés qui ne constituent pas des Eglises mais des communautés dont les sacrements (baptême excepté) ne sont pas reconnus valables.

Il y a donc une inégalité établie qui sera très difficile, très longue à vaincre et inspirera le titre du volume « Echec ou réussite » que M. Rilliet publiera prochainement.

De vifs applaudissements et les remerciements de la présidente, Mlle choisy, ainsi que les questions posées prouvèrent au conférencier l'intérêt qu'avait suscité son exposé.

M. C.

Aide et conseils aux futures mères (activité de 1963)

Une activité croissante a marqué l'année 1963 où 292 futures mères se sont présentées au bureau, soit une augmentation de 38 par rapport à l'année précédente. Nous avons noté : 139 Genevoises et Confédérées, 153 étrangères. Parmi elles, 203 étaient mariées et 89 célibataires ou divorcées. Il y a donc 47,61 % de Suisses et 52,39 % d'étrangères, tandis que 69,53 % sont mariées et 30,47 % célibataires ou divorcées. Le nombre total des cas est de 4484. Auteurs que 170 bureaux complètement équipés ont circulé dans les familles y demeurant huit mois environ, tandis que se poursuivaient les leçons de tricotage de la « layette ».

Chaque mère qui se présente au bureau fait l'objet d'un accueil amical ; elle est reçue par l'une des responsables qui la suivra dans les mois à venir. Cette personne cherche à établir avec la future mère le climat de confiance nécessaire pour que les difficultés réelles surgissent et que notre tâche éducative puisse être effective.

Il faut rééquilibrer la jeune mère désemparée, ne pas se substituer à elle, l'aider à reprendre le gouvernement de sa propre vie, l'éveiller aux responsabilités de sa maternité prochaine.

Cette entité « Future mère-enfant » s'intègre dans un contexte familial, social, professionnel, dont il ne faut pas l'isoler. Cet aspect de notre travail se heurte toutefois à de réelles difficultés avec les mères non mariées et certaines étrangères, dont les coutumes sont différentes des nôtres.

Aide et conseils aux futures mères s'attache à considérer les problèmes de la jeune mère dans son ensemble et pas seulement en fonction de la naissance à venir. Pour chaque cas particulier, elle se met en contact avec les institutions officielles et privées s'occupant de la jeune mère et de son enfant.

C'est le motif pour lequel elle a pris l'initiative de réunir à nouveau les personnes en activité dans ces institutions, qui avaient pris part à la table ronde de notre vingtième anniversaire. Ce groupe se préoccupe de mieux connaître le travail de chacun et recherche une coordination plus efficace entre les institutions représentées.

De plus, une dizaine de travailleuses sociales, s'occupant aussi de la jeune mère et de son enfant, se sont groupées sous la direction d'une spécialiste, en séances régulières d'étude. Il s'agit d'un perfectionnement professionnel entre personnes ayant des fonctions diverses dans le travail social. Au travers de ces pratiques, les participantes à ces séminaires ont cherché à améliorer leurs connaissances.

Ces fructueux contacts d'étude continueront et nous envisageons aussi l'ouverture de leçons de tricotage de layette dans une des cités satellites qui s'élevèrent en bordure de la ville, car ces jeunes mères habitant à la périphérie de Genève ont de réelles difficultés à se rendre à notre local de rue Rousseau pour des cours réguliers.

G. Chatillon

Travailleurs sociaux vaudois

Le Groupement vaudois des travailleurs sociaux s'est réuni à Lausanne le 9 mars, sous la présidence de M. F. Krafft (Département de l'Intérieur). Une commission a été nommée pour étudier les buts des services sociaux, sous la présidence de M. Grandjean (Nyon) ; un inventaire des services sociaux est apparu comme nécessaire, et c'est Mlle Remund, étudiante de l'École sociale de Genève, qui en fera son travail de diplôme : cet état permettra une meilleure coordination entre les divers services. Le groupement a tenu huit colloques, irrégulièrement fréquentés, de sorte que la question se pose de leur maintien, de leur nombre.

Milles Suz. Gramm, assistante sociale à la Caisse cantonale de compensation, à Clarens, Godet, puéricultrice — vuisseuse de Pro Juventute de la Suisse romande, sœur Noëlle-Marie, sœur visiteuse de la paroisse catholique de Bellevaux-La Sallaz, ont été nommés membres du comité pour remplacer Mlle D. Duc, Rigard (Chexbres), parvenues au terme de leur mandat, sœur Denise-Marie, partie pour Malbuisson (France).

M. R. Visinand, pasteur à Lausanne, président de la section « la communauté humaine » à l'Exposition nationale, a exposé la part faite au travail dans trois des sections de ce groupe : au service du prochain, la famille, l'aide aux pays sous-développés, et cela sous une forme thématique. Des panneaux en bois, des fiches d'information attirèrent l'attention sur les tâches qui incombent aux travailleurs sociaux.

S. B.

Les conseillères communales

Le nombre des conseillères communales dans le canton de Vaud s'accroît régulièrement, par le fait des démissions ou des décès. On ne peut relever tous ces progrès ; néanmoins, il faut dire que Mme Jeanne Goin-Martin est entrée au Conseil communal de Moudon le 9 mars, tandis que son mari, le Dr Goin, après trente ans de fonctions, a quitté cette assemblée ; il a été estimé, après bien d'autres, que mari et femme ne doivent pas siéger dans une même assemblée ; question de convenance.

Mme Goin préside l'Union des femmes de Moudon ; elle a été la trésorière de la commission vaudoise pour la SAFFA 1958.

FRIBOURG

Une nouvelle commission économique

L'Union des sociétés et associations féminines fribourgeoises (USAFF) qui groupe l'ensemble des sociétés féminines du canton, et que préside Mme Georges Menoud de Fribourg, vient de décider, au sein de son comité, la création d'une commission économique qui aura pour tâche l'étude, puis la mise au point, d'un système d'information pratique (cours et conférences) en faveur des ménagères !

Cette commission se compose, actuellement de Mmes E. Haag, déléguée ; Madeleine Rodi, inspectrice scolaire ; Aldo Martignoni, membre du bureau de la Commission romande des consommatrices et Lise Wenger, représentante des femmes paysannes. Nous souhaitons bonne chance à cette nouvelle commission qui a devant elle une belle et grande tâche.

G. V.

Un nouveau cours

La première en Suisse, l'Université de Fribourg a institué un cours la formation d'assistante sociale. La formation de base avec diplôme dure quatre semestres ; la formation pour le diplôme supérieur d'assistante sociale exige deux semestres de plus. Ces cours universitaires attireront sûrement des gens de la profession déjà au travail, mais désireux de se perfectionner.

VALAIS

Premier officier d'état civil féminin

Le Conseil d'Etat vient de nommer Mme Georgette Rosset officier d'état civil pour l'arrondissement de Trient. Évidemment à signaler, c'est la première femme, en Valais, à assumer ce poste. Signalons à ce propos que le canton de Vaud a deux dames remplissant ces mêmes fonctions : Mmes Gaillard, pour l'arrondissement d'Aubonne et S. Mamin, pour Saint-Légier.

Une qualité...



...qui court les rues!

4, rue du Rhône - Genève

Pour vos tricotés, toujours les

LAINES DURUZ

Le plus grand choix de la Suisse Romande